

**COMPTES
INDIVIDUELS IFRS**

2022



Cette page est intentionnellement laissée blanche.

Comptes individuels IFRS au 31 décembre 2022

Comptes individuels IFRS au 31 décembre 2022	1
Compte de résultat IFRS	2
État du résultat global IFRS de la période	3
Bilan IFRS actif	4
Bilan IFRS passif	5
Tableau des flux de trésorerie IFRS	6
Variation des capitaux propres IFRS	7
Annexe aux comptes individuels IFRS	8
A. Faits marquants, principes comptables et dispositions spécifiques	10
B. Indicateurs financiers	13
C. Principales composantes du compte de résultat	14
D. Contrats de concession	18
E. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	20
F. Capitaux propres	24
G. Financement et gestion des risques financiers	25
H. Avantages du personnel et paiements en actions	33
I. Autres notes	37
J. Litiges	38
K. Événements postérieurs à la clôture	38
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes individuels IFRS	39

Comptes individuels IFRS au 31 décembre 2022

Compte de résultat IFRS

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
Chiffre d'affaires^(*)	2	1 534,2	1 438,3
Chiffre d'affaires – construction de nouvelles infrastructures en concession		192,6	183,6
Chiffre d'affaires total		1 726,8	1 621,9
Produits des activités annexes		2,9	1,9
Charges opérationnelles	4	(819,6)	(794,2)
Résultat opérationnel sur activité		910,1	829,7
Paievements en actions (IFRS 2)	20	(4,3)	(3,1)
Résultat opérationnel courant		905,8	826,6
Résultat opérationnel	4	905,8	826,6
Coût de l'endettement financier brut		(33,1)	(40,5)
Coût de l'endettement financier net	5	(33,0)	(40,5)
Autres produits et charges financiers	6	21,8	(1,3)
Impôts sur les bénéfices	7	(230,2)	(221,5)
Résultat net		664,4	563,4
Résultat net par action <i>(en euros)</i>	8	163,70	138,81

^(*) Hors chiffre d'affaires – construction de nouvelles infrastructures en concession.

État du résultat global IFRS de la période

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net	664,4	563,4
Variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie ^(*)	0,3	1,6
Impôts ^(**)	(0,1)	(0,5)
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	0,2	1,1
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	4,0	0,7
Impôts	(1,0)	(0,2)
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	3,0	0,5
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	3,2	1,7
Résultat global	667,5	565,0

^(*) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

^(**) Effets d'impôt liés aux variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie (part efficace).

Bilan IFRS actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	9	4 498,8	4 546,0
Autres immobilisations incorporelles	102	1,8	2,0
Immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	101	179,0	186,1
Immobilisations corporelles	101	7,5	8,3
Instruments financiers dérivés actifs non courants	15 - 18	52,6	39,7
Total actifs non courants		4 739,7	4 782,1
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	11	1,4	1,1
Clients et autres débiteurs	11	126,8	110,0
Autres actifs courants	11	29,7	32,0
Instruments dérivés actifs courants	15 - 18	0,7	3,4
Disponibilités et équivalents de trésorerie	15 - 16	6,7	30,6
Total actifs courants		165,2	177,0
Total actifs		4 904,9	4 959,1

Bilan IFRS passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres			
Capital social	13.1	158,3	158,3
Autres instruments de capitaux propres		7,0	7,0
Réserves consolidées		(52,3)	(21,3)
Résultat net – part du Groupe		664,4	563,4
Opérations reconnues directement en capitaux propres	13.2	8,7	5,5
Total capitaux propres		786,0	712,8
Passifs non courants			
Provisions pour avantages du personnel	19	13,4	15,3
Emprunts obligataires	15 - 18	2 628,5	2 971,7
Autres emprunts et dettes financières	15 - 18	239,5	294,7
Instruments dérivés passifs non courants	15 - 18	414,4	56,7
Dettes de location non courantes	12	1,2	1,2
Autres passifs non courants		7,0	8,0
Impôts différés nets passifs	7.3	174,9	170,3
Total passifs non courants		3 478,8	3 517,9
Passifs courants			
Provisions courantes	11.4	271,3	283,9
Fournisseurs	11	55,2	44,4
Dettes sur immobilisations du domaine concédé		55,3	49,5
Autres passifs courants	11.2	123,1	120,5
Passifs d'impôt exigible		5,2	8,1
Dettes de location courantes	12	0,9	1,0
Instruments dérivés passifs courants	15 - 18	0,9	1,5
Dettes financières courantes	15	128,2	219,5
Total passifs courants		640,1	728,3
Total passifs et capitaux propres		4 904,9	4 959,1

Tableau des flux de trésorerie IFRS

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net consolidé de la période (y compris intérêts minoritaires)		664,4	563,4
Dotations aux amortissements	4.2	263,3	268,2
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)		(19,8)	2,4
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements	20	(1,1)	(2,4)
Résultat sur cessions		(0,3)	0,7
Impact d'actualisation des créances et dettes non courantes		(1,0)	0,0
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	5	33,0	40,5
Charges financières associées aux contrats de location	6	0,0	0,0
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	7	230,2	221,5
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts		1 168,5	1 094,3
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	11	7,8	50,9
Impôts payés		(229,2)	(209,4)
Intérêts financiers nets payés		(28,2)	(56,9)
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	I	919,0	878,9
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles		(1,1)	(0,4)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,0	0,4
Investissements en immobilisations du domaine concédé (net de subventions reçues)	9 - 10	(199,5)	(223,5)
Autres		(0,2)	(0,2)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(200,8)	(223,7)
Dividendes payés			
- aux actionnaires de Cofiroute	14	(593,4)	(577,2)
Remboursements d'emprunts long terme	15	(55,5)	(1 160,9)
Remboursement des dettes de location & charges financières associées		(1,4)	(3,4)
Variation des actifs de gestion de trésorerie & autres dettes financières courantes	15	(100,0)	150,0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(750,3)	(1 591,5)
Variation de la trésorerie nette	I + II + III	(32,0)	(936,4)
Trésorerie nette à l'ouverture		30,6	967,0
Trésorerie nette à la clôture		(1,5)	30,6

Variation de l'endettement financier net de la période

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
Endettement financier net en début de période		(3 470,4)	(3 562,9)
Variation de la trésorerie nette		(32,0)	(936,4)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		100,0	(150,0)
(Émission) remboursement des emprunts		55,5	1 160,9
Autres variations		(4,5)	18,1
Variation de l'endettement financier net		119,0	92,6
Endettement financier net en fin de période	15	(3 351,4)	(3 470,4)

Variation des capitaux propres IFRS

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux Propres				Total
	Capital social	Réserves	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Résultat net	
Capitaux propres au 31/12/2020	158,3	132,5	3,9	432,2	726,8
Résultat net de la période				563,4	563,4
Autres éléments du résultat global			1,7		1,7
Résultat global de la période			1,7	563,4	565,0
Affectation de résultat et dividendes distribués		(145,0)		(432,2)	(577,2)
Paiements en actions		(1,8)			(1,8)
Capitaux propres au 31/12/2021	158,3	(14,3)	5,5	563,4	712,8
Résultat net de la période				664,4	664,4
Autres éléments du résultat global			3,2		3,2
Résultat global de la période			3,2	664,4	667,5
Affectation de résultat et dividendes distribués		(30,0)		(563,4)	(593,4)
Paiements en actions		(1,0)			(1,0)
Capitaux propres au 31/12/2022	158,3	(45,3)	8,7	664,4	786,0

Annexe aux comptes individuels IFRS

A. Faits marquants, principes comptables et dispositions spécifiques	10
1. Faits marquants	10
2. Principes comptables	10
3. Dispositions spécifiques	12
B. Indicateurs financiers	13
1. Information sectorielle	13
2. Chiffre d'affaires	13
3. Indicateurs de suivi de la performance avec le tableau des flux de trésorerie	14
C. Principales composantes du compte de résultat	14
4. Résultat opérationnel	14
5. Coût de l'endettement financier net	16
6. Autres produits et charges financiers	16
7. Impôts sur les bénéfices	17
8. Résultat par action	18
D. Contrats de concession	18
9. Immobilisations incorporelles du domaine concédé	19
E. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	20
10. Immobilisations corporelles et autres incorporelles	20
11. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	21
12. Dettes relatives aux contrats de location	23

F. Capitaux propres	24
13. Informations relatives aux capitaux propres	24
14. Dividendes	24
G. Financement et gestion des risques financiers	25
15. Données relatives à l'endettement financier net	25
16. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles	27
17. Informations relatives à la gestion des risques financiers	28
18. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	32
H. Avantages du personnel et paiements en actions	33
19. Provisions pour avantages du personnel	33
20. Paiements en actions	36
I. Autres notes	37
21. Transactions avec les parties liées	37
22. Honoraires des commissaires aux comptes	37
J. Litiges	38
K. Événements postérieurs à la clôture	38

A. Faits marquants, principes comptables et dispositions spécifiques

1. Faits marquants

Appréciation de la performance financière

L'activité et les résultats de Cofiroute demeurent sur une bonne dynamique faisant suite au redressement significatif initié lors de l'exercice 2021 :

- le chiffre d'affaires de l'exercice 2022 s'élève à 1,5 milliard d'euros, en hausse de 6,7 % par rapport à celui de l'exercice 2021 ;
- le résultat opérationnel sur activité (ROPA), en hausse par rapport à l'exercice 2021, s'établit à 910,1 millions d'euros. Le taux de ROPA/chiffre d'affaires s'élève à 59,3 % (57,7 % au titre de l'exercice 2021) ;
- le résultat net de Cofiroute s'élève à 664,4 millions d'euros (contre 563,4 millions d'euros en 2021) ;
- l'endettement financier net ressort à 3 351,4 millions d'euros au 31 décembre 2022, en baisse de 119 millions d'euros sur 12 mois.

Opérations de financement et gestion de la liquidité de Cofiroute

Les principaux remboursements de dettes intervenus au cours de l'année 2022 concernent :

- des emprunts BEI pour 55,4 millions d'euros ;
- la ligne de crédit revolving avec VINCI pour 100 millions d'euros.

Cofiroute dispose au 31 décembre 2022, d'un montant total de liquidités de 1 048,5 millions d'euros, dont :

- une trésorerie nette de - 1,5 million d'euros (30,6 millions d'euros à fin décembre 2021) ;
- une ligne de crédit revolving avec VINCI dont la part non utilisée est de 1 050 millions d'euros.

2. Principes comptables

2.1 Base de préparation des comptes

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes individuels IFRS de Cofiroute au 31 décembre 2022 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2022^(*).

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2022 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers individuels IFRS au 31 décembre 2021, à l'exception des normes et/ou amendements de normes décrits ci-après, adoptés par l'Union européenne et applicables de façon obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2022.

Les comptes individuels IFRS ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 3 février 2023 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 17 mars 2023.

Normes et interprétations nouvelles appliquées à compter du 1^{er} janvier 2022

Les normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2022 sont sans impact significatif sur les comptes individuels IFRS de Cofiroute au 31 décembre 2022. Elles concernent principalement :

- amendement à IAS 37 " Contrats déficitaires – Coûts d'exécution des contrats " :
En mai 2020, l'IASB a publié un amendement à IAS 37 relatif à l'évaluation des contrats onéreux. Cet amendement précise les coûts indirects à prendre en compte lorsque l'entité définit le " coût d'exécution " du contrat pour déterminer s'il s'agit d'un contrat déficitaire. L'impact n'est pas significatif pour Cofiroute ;
- amendement à IAS 16 " Produit antérieur à l'utilisation prévue " :
En mai 2020, l'IASB a publié un amendement à IAS 16 relatif à la comptabilisation des produits générés par une immobilisation pendant son transfert sur site ou sa mise en état. Cet amendement interdit à une entité de déduire ces produits du coût de l'immobilisation. Cofiroute n'est pas concernée par ce type d'immobilisation.

Concernant les conclusions de l'IFRS IC relatives à IAS 38 citées en note 2.1 de l'annexe aux comptes individuels au 31 décembre 2021, l'analyse des coûts de configuration et de personnalisation liés à la mise en place d'un logiciel en mode SaaS (Software as a Service) a été réalisée au cours du premier semestre 2022. La décision d'agenda de l'IFRS IC indique que dans la plupart des cas, ces coûts doivent être reconnus en charges et non en immobilisations incorporelles car, d'une part, l'entité ne contrôle pas le logiciel et, d'autre part, les activités de personnalisation/configuration ne génèrent pas une ressource contrôlée par le client, distincte du logiciel.

En application de cette décision, les coûts de configuration et de personnalisation des logiciels utilisés en mode SaaS qui avaient antérieurement été immobilisés, ont été identifiés et n'ont pas fait l'objet d'un reclassement en raison de leur montant non significatif.

^(*) Disponibles sur le site : https://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2022

Cofiroute n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2022 :

- amendements à IAS 1 " Informations à fournir sur les méthodes comptables " ;
- amendements à IAS 1 " Présentation des états financiers – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants " ;
- amendements à IAS 8 " Définition d'une estimation comptable " ;
- amendements à IAS 12 " Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction " ;
- IFRS 17 " Contrats d'assurance – Principe de comptabilisation, évaluation, présentation ".

Une étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces dispositions est en cours. Cependant, ces amendements ne présentent pas de dispositions contraires aux pratiques comptables actuelles de Cofiroute.

Cofiroute étudie également les impacts et conséquences pratiques des décisions définitives de l'IFRS IC prises en 2022 qui ne devraient pas être significatifs.

2.2 Recours aux estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Dans un contexte de hausse des taux d'intérêt et fortement inflationniste, Cofiroute a procédé à un examen approfondi de ces hypothèses et estimations.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation analysée sur la base de la liquidité de Cofiroute et de la reprise d'activité constatée. Elles sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations faites pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un impact significatif sur le montant de la valeur recouvrable.

Les principales hypothèses retenues par Cofiroute sont décrites en note E.10. " Immobilisations corporelles et autres incorporels ".

Évaluation des provisions

Les paramètres susceptibles de faire évoluer de façon matérielle le montant des provisions sont :

- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01, TP02, TP09) ;
- les taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

Évaluation des contrats de location

Les hypothèses et les estimations faites pour déterminer la valeur des droits d'utilisation des contrats de location et des dettes rattachées portent en particulier sur la détermination des taux d'actualisation et des durées de location.

Cofiroute détermine la période exécutoire des contrats en prenant en compte tous les faits et circonstances économiques dont elle a connaissance et s'assure que cette dernière n'est pas inférieure à la durée d'amortissement des agencements non déplaçables.

Évaluation à la juste valeur

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux en cas d'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du " risque de contrepartie " pour les instruments dérivés actifs et du " risque de crédit propre " pour les instruments dérivés passifs.

Cofiroute a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie. Les justes valeurs des autres instruments financiers (notamment instruments de dette et actifs évalués au coût amorti) sont communiquées en annexe aux comptes individuels IFRS annuels en note G.18. " Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable ".

Pour déterminer ces justes valeurs, Cofiroute utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement et emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi ;
- niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés de gré à gré est effectué sur la base de modèles communément utilisés pour évaluer ces instruments financiers ;
Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet chaque trimestre, de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties ;
- niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

Évaluation des engagements de retraite

Cofiroute participe à des régimes de retraite à cotisations et à prestations définies. Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces engagements sont donc susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses, la plupart étant mises à jour annuellement. Cofiroute estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles.

Valorisation des paiements en actions

Cofiroute comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à certains de ses salariés de plans d'attribution d'actions de performance et de plans d'épargne du Groupe VINCI. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

Les principales hypothèses actuarielles (volatilité, rendement de l'action) retenues par Cofiroute sont décrites par plan en note H.20. " Paiements en actions ".

Risques climatiques

Cofiroute prend en compte, au mieux de sa connaissance, les risques climatiques dans ses hypothèses de clôture et intègre leur impact potentiel dans les états financiers. Le processus mis en place est décrit dans la note A.3. " Dispositions spécifiques ".

3. Dispositions spécifiques

Risques climatiques

Le Groupe VINCI est engagé sur une stratégie environnementale avec des objectifs à l'horizon 2030 :

- réduire les émissions directes de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030 par rapport à 2018 ;
- réduire les émissions indirectes de 20 % d'ici 2030 par rapport à 2019, en agissant sur la chaîne de valeur de nos métiers ;
- adapter les ouvrages et les activités pour en améliorer la résilience face au changement climatique.

Les principaux risques identifiés portent, d'une part, sur les risques physiques tels qu'inondations, typhons, etc. et d'autre part, sur les risques de transition tels que les incertitudes de marché liées aux projections d'éventuelles taxes carbone sur les énergies fossiles ou aux conséquences de la taxonomie européenne sur les secteurs qui en sont exclus.

Les risques physiques sont la plupart du temps couverts par des polices d'assurance de type " Dommages ".

Les principaux risques de transition liés à l'évolution des marchés sur lesquels VINCI est positionné ont également été revus au mieux de notre connaissance. La capacité du Groupe à s'y adapter suffisamment rapidement pourrait conditionner l'obtention de nouveaux contrats.

- Les évolutions de marché et de réglementation à court terme sont intégrées dans les flux, celles à moyen et long terme sont gérées au travers des tests de sensibilité.
- Les évolutions de marché à plus long terme liées à la transition environnementale sont difficiles à anticiper et à quantifier, mais ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la durée de vie des actifs de Cofiroute.

D'autre part, certaines évolutions de marché attendues comme le développement des mobilités bas carbone sont également des opportunités pour le Groupe.

Par ailleurs, VINCI a intégré dans son processus de clôture des comptes l'identification des principaux risques climatiques, afin d'évaluer leurs impacts potentiels sur ses états financiers. Des informations spécifiques ont été communiquées dans les instructions de clôture et diffusées à l'ensemble des filiales du Groupe, ces instructions ont principalement porté sur :

- la revue de la durée d'utilité de certains actifs ;
- l'intégration dans les tests de dépréciation des actifs non courants des impacts attendus sur les flux futurs ;
- l'évaluation des risques pour déterminer le montant des provisions pour risques (dont les PGR dans certaines concessions).

La Direction Financière s'assure avec la Direction de l'Environnement, dotée de ressources dédiées, de la cohérence entre les engagements pris par le Groupe et leur prise en compte dans les états financiers.

VINCI considère que l'évaluation des risques climatiques est correctement prise en compte et qu'elle est cohérente avec ses engagements pris en la matière. L'intégration de ces éléments n'a pas eu d'impact significatif en 2022 sur les états financiers du Groupe.

Cofiroute a accéléré le déploiement de son ambition environnementale, en engageant ou en poursuivant, sur les trois axes fixés à l'échelle du Groupe VINCI, un ensemble d'actions qui visent à réduire concomitamment l'empreinte directe de ses activités et celle des mobilités autoroutières et routières : décarbonation de sa flotte de véhicules, déploiement d'infrastructures de recharge de véhicules électriques, collaboration étroite avec les collectivités pour développer les mobilités durables sur leurs territoires, valorisation des déchets générés par ses propres activités sous forme de matière première secondaire.

Conséquences du conflit entre l'Ukraine et la Russie

Les conséquences financières directes du conflit entre la Russie et l'Ukraine sont limitées pour Cofiroute.

Cofiroute reste toutefois très vigilant sur l'évolution du conflit et ses conséquences sur l'économie mondiale, s'agissant en particulier de l'inflation des coûts (notamment de l'énergie et des matières premières) et des ruptures de chaînes d'approvisionnement.

Par ailleurs, dans la mesure où les augmentations tarifaires des infrastructures gérées sont déterminées par des formules contractuelles, ces dernières permettent de compenser au moins partiellement le risque d'inflation. L'environnement macroéconomique actuel a conduit à un durcissement des politiques monétaires à travers le monde et à une hausse des taux d'intérêt. Celle-ci devrait entraîner un renchérissement des conditions de financement de Cofiroute. Dans ce contexte, Cofiroute suit de très près les évolutions des marchés financiers et reste particulièrement attentif au maintien d'une bonne liquidité.

B. Indicateurs financiers

1. Information sectorielle

Cofiroute est géré comme un seul secteur d'activité, à savoir l'activité de gestion et d'exploitation de sections d'autoroutes concédées à laquelle sont rattachées les redevances annexes (d'installations commerciales, de mise à disposition de fibres optiques, des stations de télécommunications, d'emplacements de parking poids lourds).

2. Chiffre d'affaires

Principes comptables

Le chiffre d'affaires de Cofiroute est comptabilisé conformément à la norme IFRS 15 " Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ".

La norme IFRS 15 " Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients " impose d'identifier chaque contrat ainsi que les différentes obligations de performance contenues dans le contrat. Le nombre d'obligations de performance dépend des types de contrats et d'activités. Les contrats de Cofiroute ne comprennent qu'une seule obligation de performance.

La comptabilisation du chiffre d'affaires issu de contrats conclus avec les clients doit traduire selon IFRS 15 :

- d'une part, le rythme de réalisation des obligations de performance correspondant au transfert à un client du contrôle d'un bien ou d'un service ;
- et, d'autre part, le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit en rémunération des activités réalisées.

L'analyse de la notion de transfert de contrôle d'un bien ou d'un service est déterminante, ce transfert conditionnant la reconnaissance de chiffre d'affaires. Le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service peut s'effectuer en continu (comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement) ou à une date précise correspondant à l'achèvement des travaux.

Les produits relatifs aux contrats de concession sont constitués :

- d'une part, des recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés et les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et de parcs de stationnement ;
- d'autre part, du chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégagé à l'avancement conformément à la norme IFRS 15.

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée en note D " Contrats de concession ".

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Chiffre d'affaires – Recettes de péage	1 511,5	1 416,4
Chiffre d'affaires – Autres	22,7	21,9
Chiffre d'affaires d'exploitation	1 534,2	1 438,3
Chiffre d'affaires – construction de nouvelles infrastructures en concession	192,6	183,6
Chiffre d'affaires total	1 726,8	1 621,9

Le chiffre d'affaires réalisé par Cofiroute s'établit à 1 726,8 millions d'euros au 31 décembre 2022 (dont 1 511,5 millions d'euros de recettes péage), en hausse de près de 6,5 % par rapport à 2021 (dont 6,7 % de hausse des recettes péage).

3. Indicateurs de suivi de la performance avec le tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	919,0	878,9
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(1,1)	(0,1)
Remboursement des dettes de location & charges financières associées	(1,4)	(3,4)
Cash-flow opérationnel	916,5	875,4
Investissements en immobilisations du domaine concédé (net de subventions reçues)	(199,5)	(223,5)
Cash-flow libre	717,0	651,9
Autres investissements financiers	(0,2)	(0,2)
Investissements financiers nets totaux	(0,2)	(0,2)

C. Principales composantes du compte de résultat

4. Résultat opérationnel

Principes comptables

Le résultat opérationnel sur activité correspond à la mesure de la performance opérationnelle de Cofiroute avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), des autres éléments opérationnels courants ainsi que les éléments non courants.

Le résultat opérationnel courant est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité (ROPA) les charges IFRS 2 associées aux paiements en actions (plan d'épargne Groupe) et les autres produits et charges opérationnels courants.

Le résultat opérationnel courant est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent de Cofiroute hors incidence des opérations et événements non courants de la période.

Le résultat opérationnel est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel courant les charges et produits considérés comme non courants.

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Chiffre d'affaires^(*)	1 534,2	1 438,3
Chiffre d'affaires – construction de nouvelles infrastructures en concession	192,6	183,6
Chiffre d'affaires total	1 726,8	1 621,9
Produits des activités annexes	2,9	1,9
Charges de construction des sociétés concessionnaires	(192,6)	(183,6)
Achats consommés	(9,7)	(10,0)
Services extérieurs	(80,3)	(71,6)
Impôt et taxes	(167,9)	(154,8)
Charges de personnel	(97,8)	(97,3)
Autres produits et charges opérationnels	0,5	(0,5)
Dotations aux amortissements	(263,3)	(268,2)
Dotations nettes aux provisions	(8,4)	(8,2)
Charges opérationnelles	(819,6)	(794,2)
Résultat opérationnel sur activité	910,1	829,7
Paiements en actions (IFRS 2)	(4,3)	(3,1)
Résultat opérationnel courant	905,8	826,6
Résultat opérationnel	905,8	826,6

(*) Hors Chiffres d'affaires – construction de nouvelles infrastructures en concession.

L'augmentation du résultat opérationnel constatée sur l'exercice 2022 traduit principalement la hausse du trafic par rapport à 2021.

4.1 Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Salaires et charges – I	(83,9)	(84,1)
Dont salaires et traitements	(55,5)	(55,5)
Dont charges sociales	(28,4)	(28,7)
Intéressement et participation – II	(13,9)	(13,2)
Total I + II	(97,8)	(97,3)

Au cours de l'exercice 2022, l'effectif moyen se décompose comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021
Effectif moyen	1 261	1 293
Dont managers	245	251
Dont autres collaborateurs	1 016	1 042

4.2 Dotations aux amortissements

Les dotations nettes aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(227,9)	(227,2)
Immobilisations corporelles du domaine concédé	(34,1)	(39,7)
Immobilisations corporelles et incorporelles	(1,3)	(1,4)
Dotations aux amortissements	(263,3)	(268,2)

Les amortissements des immobilisations corporelles du domaine concédé incluent au 31 décembre 2022, - 1,3 million d'euros d'amortissements sur droits d'usage des contrats de location (- 3,3 millions d'euros au 31 décembre 2021).

5. Coût de l'endettement financier net

Principes comptables

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture et les coûts de couverture ;
- les produits financiers des placements qui comprennent les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie évalués à leur juste valeur par résultat ;
- le recyclage des coûts de couverture financiers.

Au 31 décembre 2022, le coût de l'endettement financier net s'élève à 33,0 millions d'euros, en baisse de 7,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021 (40,5 millions d'euros).

Le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Passifs financiers évalués au coût amorti	(37,1)	(59,8)
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	0,1	0,0
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	1,4	18,6
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	2,6	0,8
Total coût de l'endettement financier net	(33,0)	(40,5)

Le poste " Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs " s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	1,7	20,1
Variation de valeur des dérivés de taux qualifiés de couverture de juste valeur	(344,9)	(89,5)
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	344,9	89,5
Réserve transférée en résultat au titre de couverture de flux de trésorerie	(0,3)	(1,6)
Résultat des instruments dérivés affectés à la dette financière nette	1,4	18,6

6. Autres produits et charges financiers

Principes comptables

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les effets d'actualisation, l'incidence des coûts d'emprunts immobilisés, le résultat de change relatif aux éléments financiers et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la couverture des risques de taux et de change ainsi que les charges financières relatives aux dettes de location en application d'IFRS 16.

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Coûts d'actualisation provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés	20,9	(1,1)
Coûts d'actualisation provisions des créances et dettes non courantes	1,0	(0,0)
Coûts d'actualisation provisions pour engagements de retraite	(0,2)	(0,1)
Charges financières liées aux contrats de location	(0,0)	(0,0)
Total autres produits et charges financiers	21,8	(1,3)

7. Impôts sur les bénéfices

Principes comptables

Cofiroute calcule ses impôts sur le résultat conformément à la législation fiscale française. Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice à l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue sauf lorsqu'ils portent sur des transactions comptabilisées en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon la norme IFRS 2.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de Cofiroute et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par sphère fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

La charge d'impôt s'élève à 230,2 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 221,5 millions d'euros au 31 décembre 2021.

7.1 Analyse de la charge nette d'impôt

(en millions d'euros)

	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts courants	(226,6)	(231,2)
Impôts différés	(3,6)	9,7
Total	(230,2)	(221,5)

La charge nette d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt comptabilisé par Cofiroute, appartenant au groupe d'intégration fiscale VINCI ;
- la contribution sociale de solidarité de 3,3 % du taux d'impôt des sociétés ;
- l'impact des variations non courantes de la fiscalité différée (abaissement du taux d'impôt sur les sociétés de 27,5 % à 25 % à partir de 2022).

7.2 Taux d'impôt effectif

Le taux effectif d'impôt ressort à 25,73 % sur l'exercice 2022, contre 28,22 % en 2021.

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)

	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat avant impôt	894,5	784,8
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	25,83 %	28,41 %
Impôt théorique attendu	(231,1)	(223,0)
Différences permanentes et autres	0,9	1,5
Impôt effectivement constaté	(230,2)	(221,5)
Taux d'impôt effectif	25,73 %	28,22 %

7.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	Variations				31/12/2021
	31/12/2022	Résultat	Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Engagements de retraites	3,3	0,3	(1,0)		4,0
Immobilisations du domaine concédé	22,7	1,0			21,7
Différences temporelles sur provisions	2,7	(2,4)			5,1
Mise à la juste valeur des instruments financiers			(0,1)		0,1
Locations financements	0,5	(0,0)			0,6
Autres	10,0	0,8			9,2
Total	39,2	(0,3)	(1,1)		40,6
Impôts différés passifs					
Immobilisations du domaine concédé	(201,3)	5,9			(207,2)
Locations financements	(0,5)	0,0			(0,5)
Mise à la juste valeur des instruments financiers	(1,4)	(0,5)			(0,9)
Autres	(10,9)	(8,7)			(2,3)
Total	(214,1)	(3,2)			(210,9)
Impôts différés nets	(174,9)	(3,6)	(1,1)		(170,3)

Les impôts différés nets passifs s'élevaient à 174,9 millions d'euros (contre 170,3 millions d'euros en 2021).

8. Résultat par action

Principes comptables

Le résultat par action avant dilution (résultat de base par action) correspond au résultat net, rapporté au nombre d'actions de l'exercice.

Le nombre d'actions de Cofiroute SA est de 4 058 516 sans changement entre les exercices 2021 et 2022. La société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions.

Le résultat net par action ressort à 163,70 euros en 2022 (138,81 euros en 2021).

D. Contrats de concession

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 " Accords de concession de services ", Cofiroute (le concessionnaire) exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il remet au concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IFRS 15, les obligations de performance étant réalisées de façon continue ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IFRS 15.

Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou toute autre forme de rémunération) auprès des usagers en contrepartie du financement, de la construction et de l'exploitation de l'infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui lui seront versés (accords de " pass through " ou " shadow toll "), le modèle de " l'actif incorporel " s'applique.

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou toute autre forme de rémunération) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en " Immobilisations incorporelles du domaine concédé ".

Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation de l'avantage économique procuré par l'ouvrage concédé, à compter de sa mise en service.

Ce modèle s'applique aux deux contrats de concession de Cofiroute.

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

9. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

9.1 Détail des immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	Coût des infrastructures en service ^(*)	Avances et encours	Total
Valeur brute			
Au 01/01/2021	8 402,9	310,0	8 712,9
Acquisitions de la période	30,7	152,9	183,6
Autres mouvements	80,5	(92,4)	(11,9)
Au 31/12/2021	8 514,1	370,6	8 884,7
Acquisitions de la période		192,6	192,6
Autres mouvements	(0,8)	(10,8)	(11,6)
Au 31/12/2022	8 513,3	552,4	9 065,7
Amortissements			
Au 01/01/2021	(4 111,3)		(4 111,3)
Amortissements de la période	(227,4)		(227,4)
Autres mouvements	(0,0)		(0,0)
Au 31/12/2021	(4 338,7)		(4 338,7)
Amortissements de la période	(228,1)		(228,1)
Autres mouvements	(0,0)		(0,0)
Au 31/12/2022	(4 566,8)		(4 566,8)
Valeur nette			
Au 01/01/2021	4 291,6	310,0	4 601,6
Au 31/12/2021	4 175,4	370,6	4 546,0
Au 31/12/2022	3 946,4	552,4	4 498,8

(*) Subventions d'investissement déduites.

La hausse des immobilisations incorporelles du domaine concédé en valeur brute correspond principalement aux 192,6 millions d'euros d'acquisitions réalisées en 2022 (contre 183,6 millions d'euros en 2021). Cette hausse est constituée pour l'intégralité d'immobilisations en cours principalement liées à la mise en œuvre du plan de relance autoroutier signé en 2015.

9.2 Principales caractéristiques des contrats de concession

Les caractéristiques des contrats de concession concédés à Cofiroute sont présentées dans le tableau ci-dessous :

2022	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Modèle comptable
Cofiroute						
Réseau interurbain d'autoroutes à péage – France (1 100 km d'autoroutes à péage)	Loi tarifaire définie dans le Contrat de concession. Augmentation de tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat : 30 juin 2034	Actif incorporel
Duplex A86 – France (tunnel à péage de 11 km)	Loi tarifaire définie dans le Contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat : fin décembre 2086	Actif incorporel

9.3 Engagements donnés au titre des contrats de concession

Dans le cadre des contrats de concession qu'il a conclus, Cofiroute s'est engagé à réaliser certains investissements d'infrastructure qu'il est destiné à exploiter, en tant que société concessionnaire.

Au 31 décembre 2022, le montant d'engagement d'investissement prévu dans le cadre des contrats de concession est de 369,8 millions d'euros, contre 467,2 millions d'euros en 2021.

E. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité

10. Immobilisations corporelles et autres incorporelles

10.1 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, net de subventions d'investissement reçues, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles concernent principalement les agencements, matériels, mobiliers et véhicules qui appartiennent au domaine propre de Cofiroute. Elles comprennent également les immobilisations corporelles d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles (agencements, matériels, mobiliers, véhicules) sont de 3 à 10 ans.

Les biens sont amortis à compter de leur mise en service.

(en millions d'euros)	Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	Terrains	Agencements, matériels, installations techniques et autres	Droits d'utilisation des immobilisations du domaine concédé	Total
Valeur brute					
Au 01/01/2021	958,6	1,4	25,2	9,7	994,9
Acquisitions de la période	28,6		0,4		29,1
Sorties de la période	(2,5)		(9,3)		(11,8)
Autres mouvements	(0,6)		0,1	1,3	0,9
Au 31/12/2021	984,1	1,4	16,4	11,1	1 013,0
Acquisitions de la période	25,1		1,0		26,1
Sorties de la période	(9,1)	(0,0)	(0,8)		(9,9)
Autres mouvements	0,7	0,0	(1,2)	0,0	(0,5)
Au 31/12/2022	1 000,8	1,4	15,4	11,1	1 028,7
Amortissements et pertes de valeur					
Au 01/01/2021	(765,6)		(18,0)	(6,1)	(789,6)
Amortissements de la période	(36,3)		(0,6)	(3,3)	(40,3)
Sorties de la période	1,8		9,2		11,0
Autres mouvements	(0,0)		0,0	0,3	0,3
Au 31/12/2021	(800,1)		(9,5)	(9,1)	(818,6)
Amortissements de la période	(32,8)		(0,6)	(1,3)	(34,7)
Sorties de la période	9,1		0,8		9,9
Autres mouvements	(0,0)		(0,0)	1,1	1,1
Au 31/12/2022	(823,8)		(9,3)	(9,2)	(842,3)
Valeur nette					
Au 01/01/2021	193,1	1,4	7,1	3,7	205,3
Au 31/12/2021	184,1	1,4	6,9	2,0	194,4
Au 31/12/2022	177,1	1,4	6,1	1,9	186,5

Les droits d'utilisation des immobilisations du domaine concédé concernent essentiellement des véhicules.

10.2 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des licences et des logiciels informatiques. Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et, le cas échéant des pertes de valeur cumulées. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

La valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'élève à 1,8 million d'euros au 31 décembre 2022. Elles comprennent les logiciels, les brevets, licences et autres immobilisations incorporelles pour une valeur brute de 20,5 millions d'euros.

Le cumul des amortissements constatés à fin 2022 s'élève à 18,7 millions d'euros.

10.3 Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

Principes comptables

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet de tests de perte de valeur lorsque des indices de dépréciation surviennent.

Cofiroute n'a pas identifié d'indice de perte de valeur ni constaté de pertes de valeur significatives sur immobilisations corporelles et incorporelles en 2022 ni en 2021.

11. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

Principes comptables

Les créances clients sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

Cofiroute applique le modèle simplifié tel que défini dans IFRS 9, et enregistre par conséquent une dépréciation de ses créances clients correspondant à la perte de crédit attendue à maturité.

À chaque arrêté, les créances clients sont évaluées au coût amorti déduction faite des pertes de valeur qui tiennent compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une analyse des pertes constatées sur l'exercice est conduite afin d'ajuster éventuellement les taux de dépréciation. Ce risque est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

Les dettes fournisseurs correspondent à des passifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

11.1 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Variation BFR liée à l'activité	Autres variations
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,4	1,1	0,3	0,0
Clients et autres débiteurs	126,8	110,0	16,8	0,0
Autres actifs courants d'exploitation	29,7	32,0	3,7	(6,1)
Stocks et créances d'exploitation (I)	157,9	143,1	20,9	(6,1)
Fournisseurs	(55,2)	(44,4)	(10,8)	0,0
Autres passifs courants	(123,1)	(120,5)	(2,6)	(0,0)
- Passifs hors exploitation	0,0	1,0	(1,0)	0,0
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(178,3)	(163,9)	(14,3)	(0,0)
Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes) (I + II)	(20,4)	(20,9)	6,6	(6,1)
Provisions courantes	(271,3)	(283,9)	(8,3)	20,9
dont la part à moins d'un an des provisions non courantes	0,0	0,0	0,0	0,0
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)	(291,7)	(304,8)	(1,8)	14,9

Le besoin en fonds de roulement (BFR) lié à l'activité comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation, à l'exclusion des actifs et passifs d'impôt exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

11.2 Actifs et passifs courants

La ventilation par échéance des postes composant les actifs et passifs courants s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022	Échéances				
		<1 an			de 1 à 5 ans	> 5 ans
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois		
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,4	1,4				
Clients et autres débiteurs	126,8	126,8				
Autres actifs courants d'exploitation	29,7	15,0	11,3		3,4	
Stocks et créances d'exploitation	I 157,9	143,2	11,3		3,4	
Fournisseurs	(55,2)	(55,2)				
Autres passifs courants d'exploitation	(123,1)	(108,0)		(8,0)	(7,1)	
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	II (178,3)	(163,2)		(8,0)	(7,1)	
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité)	I + II (20,4)	(20,0)	11,3	(8,0)	(3,7)	

11.3 Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées ainsi que leurs dépréciations éventuelles :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Créances clients facturées	39,3	28,6
Dépréciations - créances clients	(2,3)	(2,4)
Créances clients nettes	37,0	26,2

Au 31 décembre 2022, les créances clients dont le retard de paiement est compris entre six et douze mois s'élèvent à 0,3 million d'euros (0,4 million d'euros au 31 décembre 2021). Celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élèvent à 2,5 millions d'euros (2,6 millions d'euros au 31 décembre 2021) et sont dépréciées à hauteur de 2,3 millions d'euros (2,4 millions d'euros au 31 décembre 2021).

11.4 Analyse des provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37. Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP09).

Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés. Ces provisions sont comptabilisées pour leur montant actualisé. Le coût d'actualisation est comptabilisé en "Autres produits et charges financiers".

Au cours des exercices 2022 et 2021, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Clôture
01/01/2021	270,0	42,1	(15,7)	(20,7)		275,6
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	274,3	27,3	(25,3)	(6,4)		269,9
Autres risques courants	1,3	13,5	(0,8)			14,0
31/12/2021	275,6	40,8	(26,1)	(6,4)		283,9
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	269,9	30,3	(27,7)	(8,8)		263,7
Autres risques courants	14,0	0,8		(7,2)		7,6
31/12/2022	283,9	31,1	(27,7)	(16,0)		271,3

Les provisions courantes sont rattachées directement au cycle d'exploitation. Elles s'élèvent au 31 décembre 2022 à 271,3 millions d'euros (contre 283,9 millions d'euros au 31 décembre 2021) et concernent essentiellement les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

12. Dettes relatives aux contrats de location

Principes comptables

Au début du contrat, la dette est évaluée sur la base de la valeur actualisée des paiements restant dus au bailleur, c'est-à-dire :

- les loyers de montants fixes, sous déduction des sommes éventuellement reçues du bailleur en vue d'encourager la conclusion du contrat ;
- les loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, étant précisé que les paiements futurs sont déterminés sur la base du niveau de l'indice ou du taux à la date de commencement du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si le preneur est raisonnablement certain d'exercer cette option ;
- les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation de contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

La dette peut être ré-évaluée dans les situations suivantes : révision de la durée de location ; modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain ou non de l'exercice d'une option ; réestimation relative aux garanties de valeur résiduelle ; révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

Au 31 décembre 2022, les dettes relatives aux contrats de location s'élèvent à 2,1 millions d'euros, dont 1,2 million d'euros pour la part à plus d'un an et 0,9 million d'euros pour la part à moins d'un an.

Elles s'élevaient à 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2021.

La variation nette enregistrée au titre de la période écoulée, soit - 0,1 million d'euros se décompose comme suit :

- nouvelles dettes de location : 0,6 million d'euros ;
- remboursements des dettes de location : - 0,7 million d'euros.

Échéancier de la dette de location non courante

(en millions d'euros)	Dettes de location non courante	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Dettes de location liée aux actifs immobiliers	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes de location liée aux actifs mobiliers	1,2	1,2	0,0	0,0
31/12/2022	1,2	1,2	0,0	0,0

F. Capitaux propres

13. Informations relatives aux capitaux propres

13.1 Capital social

Le nombre d'actions de Cofiroute SA est de 4 058 516 sans changement entre les exercices 2022 et 2021. La société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions.

13.2 Opérations constatées directement en capitaux propres

Les tableaux suivants détaillent par nature d'instruments financiers les mouvements sur ces éléments :

(en millions d'euros)		31/12/2022	31/12/2021
Couvertures de flux de trésorerie net			
Réserve à l'ouverture		(0,3)	(1,9)
Autres variations de juste valeur de la période		0,3	1,7
Éléments constatés en résultat			(0,1)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture (éléments pouvant être reclassés en résultat)			(0,3)
Effet d'impôt associé			0,1
Réserve nette d'impôt (éléments pouvant être reclassés en résultat)	I		(0,2)
Instruments de capitaux propres			
Réserve à l'ouverture		10,1	10,1
Variations de juste valeur de la période ^(*)			
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	II	10,1	10,1
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite			
Réserve à l'ouverture		(4,4)	(4,9)
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période		4,0	0,7
Effet d'impôt associé		(1,0)	(0,2)
Réserve nette d'impôt à la clôture	III	(1,4)	(4,4)
Réserve nette d'impôt totale (éléments ne pouvant être reclassés en résultat)	II + III	8,7	5,7
Total opérations reconnues directement en capitaux propres	I + II + III	8,7	5,5

^(*) Variation de valeur des titres de participations évalués à la juste valeur par capitaux propres ayant été cédés.

Les variations de juste valeur constatées dans le compte de résultat de l'exercice concernent principalement les couvertures d'emprunts à taux variable. Ces opérations sont décrites en note G.17.1.3 " Description des opérations de couverture de flux de trésorerie ".

14. Dividendes

Le solde du dividende de l'exercice 2021 a été versé en mars 2022 et s'élève à 477,6 millions d'euros.

Un acompte sur dividendes de 115,7 millions d'euros a été versé au titre de l'exercice 2022.

Le montant total du dividende qui sera distribué au titre de l'exercice 2022 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 mars 2023 (note K. " Événements postérieurs à la clôture ").

G. Financement et gestion des risques financiers

15. Données relatives à l'endettement financier net

Principes comptables

Les emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique " coût de l'endettement financier brut ".

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Certains contrats de financement prévoient l'existence d'options de remboursement anticipé, pour des montants systématiquement proches du coût amorti des passifs financiers qu'ils conduisent à reconnaître. En conséquence, Cofiroute ne comptabilise pas d'instrument financier dérivé séparément de ces contrats hôtes.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en " dettes financières courantes ".

Au 31 décembre 2022, l'endettement financier net, tel que défini par Cofiroute, ressort à 3 351,4 millions d'euros en baisse de 119 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021.

L'endettement financier net s'analyse comme suit :

Analyse par catégorie comptable	(en millions d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
		Non Courant	Courant (*)	Total	Non Courant	Courant (*)	Total
Passifs financiers évalués au coût amorti	Emprunts obligataires	(2 628,5)	(11,5)	(2 639,9)	(2 971,7)	(11,5)	(2 983,2)
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(239,5)	(58,5)	(298,0)	(294,7)	(58,0)	(352,7)
	Dettes financières long terme (**)	(2 867,9)	(70,0)	(2 937,9)	(3 266,4)	(69,5)	(3 335,9)
	Autres dettes financières courantes		(50,0)	(50,0)		(150,0)	(150,0)
	Comptes courants financiers passifs		(8,2)	(8,2)			
	I - Dettes financières brutes		(2 867,9)	(128,2)	(2 996,1)	(3 266,4)	(219,5)
	<i>dont incidence des couvertures de juste valeur</i>	<i>361,8</i>	<i>0,0</i>	<i>361,8</i>	<i>16,9</i>	<i>0,0</i>	<i>16,9</i>
Actifs financiers au coût amorti	Prêt et créances financières collatéralisés						
	Comptes courants financiers actifs						
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers de gestion de trésorerie			0,0			0,0
	Équivalent de trésorerie			0,0		24,4	24,4
	Disponibilités		6,7	6,7		6,2	6,2
	II - Actifs financiers		0,0	6,7	6,7	0,0	30,6
Dérivés	Instruments dérivés passifs	(414,4)	(0,9)	(415,3)	(56,7)	(1,5)	(58,1)
	Instruments dérivés actifs	52,6	0,7	53,3	39,7	3,4	43,1
	III - Instruments dérivés	(361,8)	(0,2)	(362,0)	(16,9)	1,9)	(15,0)
Endettement financier net (I + II + III)		(3 229,7)	(121,7)	(3 351,4)	(3 283,4)	(187,0)	(3 470,4)

(*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

(**) Y compris part à moins d'un an.

Évolution de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	Ouverture	Flux de trésorerie	Variations " non cash "					Total " non cash "	Réf.	Clôture
			Variations de périmètre	Effets de change	Variations de Justes Valeurs	Autres Variations	Réf.			
Emprunts obligataires non courants	(2971,7)	0,1	(3)			344,9	(1,8)	343,1	(4)	(2 628,5)
Autres emprunts et dettes financières non courants	(294,7)		(3)				55,3	55,3	(4)	(239,5)
Dettes financières courantes	(219,5)	147,2				0,0	(55,9)	(55,9)		(128,2)
<i>dont part à moins d'un an des dettes long terme</i>	(55,4)	55,4	(3)				(56,0)	(56,0)	(4)	(56,0)
<i>dont dettes financières courantes à l'origine</i>	(0,0)		(3)				0,0	0,0	(4)	(0,0)
<i>dont autres dettes financières courantes</i>	(150,0)	100,0	(2)					0,0	(4)	(50,0)
<i>dont comptes courants financiers passifs</i>	0,0	(8,2)	(1)					0,0	(4)	(8,2)
<i>dont ICNE</i>	(14,1)		(4)				0,1	0,1	(4)	(14,0)
<i>dont découvert bancaire</i>	0,0		(4)					0,0	(4)	0,0
Actifs de gestion de trésorerie	0,0	0,0	(2)					0,0	(4)	0,0
Disponibilités et équivalents de trésorerie	30,6	(23,9)	(1)					0,0	(1)	6,7
Instruments dérivés nets	(15,0)	0,0				(342,0)	(5,0)	(347,0)		(362,0)
<i>dont JV des instruments dérivés</i>	(16,8)	0,0	(2)			(342,0)		(342,0)	(4)	(358,8)
<i>dont ICNE sur instruments dérivés</i>	1,8		(4)				(5,0)	(5,0)	(4)	(3,2)
Endettement financier net	(3470,4)	123,5	(5)	0,0	0,0	2,9	(7,4)	(4,5)	(5)	(3351,4)

Les " autres variations " incluent le reclassement de la part non courante des dettes financières à long terme en part courante.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les flux de financement du TFT

(en millions d'euros)	Réf.	31/12/2022
Variation de la trésorerie nette	(1)	(32,0)
Variations des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes	(2)	100,0
(Émission) remboursement d'emprunts	(3)	55,5
Autres variations	(4)	(4,5)
Variation de l'endettement financier net	(5)	119,0

15.1 Détail des dettes financières à long terme

Au 31 décembre 2022, le montant au bilan des dettes financières à long terme est de 2 937,9 millions d'euros en baisse de 398 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021. Cela s'explique principalement (à hauteur de 344,9 millions d'euros) par la réévaluation, au titre du risque couvert, des dettes faisant l'objet d'une couverture de juste valeur et par le remboursement d'emprunts BEI pour 55,4 millions d'euros.

Les dettes financières à long terme au 31 décembre 2022 ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
				Capital restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Capital restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)
Emprunts Obligataires I				3 000,0	2 639,9	11,5	3 000,0	2 983,2	11,5
Émission obligataire 2016	EUR	0,750 %	septembre-28	650,0	553,2	1,5	650,0	657,3	1,5
Émission obligataire 2016	EUR	0,375 %	février-25	650,0	641,6	2,2	650,0	652,0	2,2
Émission obligataire 2017	EUR	1,125 %	octobre-27	750,0	720,8	1,8	750,0	756,8	1,8
Émission obligataire 2020	EUR	1,000 %	mai-31	950,0	724,3	5,9	950,0	917,0	5,9
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières II				297,7	298,0	2,5	353,1	352,7	2,6
BEI mars 2002	EUR	EUR3M + 0,31 %	mars-13 à mars-27	25,0	25,0	0,0	30,0	30,0	0,0
BEI décembre 2002	EUR	EUR3M + 0,467 %	juin-13 à juin-27	16,7	16,7	0,0	20,0	20,0	0,0
BEI décembre 2005	EUR	4,115 %	décembre-12 à décembre-25	49,8	50,0	0,2	65,2	65,4	0,2
BEI décembre 2006	EUR	4,370 %	décembre-13 à décembre-29	20,6	20,6	0,0	23,5	23,6	0,0
BEI juin 2007	EUR	4,380 %	juin-14 à juin-29	91,9	93,9	2,1	105,0	107,4	2,4
BEI novembre 2008	EUR	EUR3M + 0,324 %	novembre-13 à novembre-28	93,8	91,7	0,2	109,4	106,4	0,0
Dettes financières long terme				3 297,7	2 937,9	14,0	3 353,1	3 335,9	14,1

15.2 Analyse de l'échéancier de l'endettement financier net

L'échéancier des dettes de Cofiroute, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêt associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2022, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2022					
	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts ^(*)	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires						
Capital	(2 639,9)	(3 000,0)			(1 400,0)	(1 600)
Flux d'intérêts		(164,2)	(25,3)	(25,3)	(70,9)	(42,9)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						
Capital	(298,0)	(297,7)	(56,0)	(56,6)	(137,3)	(47,8)
Flux d'intérêts		(34,5)	(10,2)	(8,3)	(13,5)	(2,5)
Sous Total : Dettes financières à long terme	(2 937,9)	(3 496,5)	(91,5)	(90,2)	(1 621,7)	(1 693,1)
Autres dettes financières courantes et comptes courants financiers passifs	(58,2)	(58,3)	(58,3)			
I - Dettes financières	(2 996,1)	(3 554,8)	(149,8)	(90,2)	(1 621,7)	(1 693,1)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	0,0	0,0				
Équivalent de trésorerie	0,0	0,0	0,0			
Comptes courants financiers actifs	0,0	0,0	0,0			
Disponibilités	6,7	6,7	6,7			
II - Actifs financiers	6,7	6,7	6,7			
Instruments dérivés passifs	(415,3)	(319,1)	(48,4)	(48,4)	(135,8)	(86,5)
Instruments dérivés actifs	53,3	35,0	7,0	7,0	20,9	
III - Instruments financiers dérivés	(362,0)	(284,1)	(41,4)	(41,4)	(114,9)	(86,5)
Endettement financier net (I + II + III)	(3 351,4)	(3 832,2)	(184,5)	(131,5)	(1 736,6)	(1 779,6)

^(*) Pour les instruments financiers dérivés, les montants correspondent uniquement aux flux d'intérêts.

Au 31 décembre 2022, la maturité moyenne de la dette financière à long terme de Cofiroute est de 5,3 ans (6,2 ans au 31 décembre 2021).

15.3 Covenants financiers

La documentation des financements de Cofiroute (emprunts obligataires, bancaires et ligne de crédit) ne comporte pas de cas de défaut définis par référence à des covenants financiers.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

15.4 Notations de crédit

Au 31 décembre 2022, Cofiroute dispose de la notation financière Standard & Poor's suivante :

- long terme : A - ;
- perspective : stable ;
- court terme : A-2.

16. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles

Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie intègrent les comptes courants bancaires, des placements à court terme liquides soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués de comptes rémunérés, d'OPCVM monétaires et de certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes. Les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées en résultat.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

Au 31 décembre 2022, les ressources disponibles de Cofiroute s'élèvent à 1 048,5 millions d'euros dont - 1,5 million d'euros de trésorerie nette et 1 050 millions d'euros d'encours disponible sur ligne de crédit interne avec VINCI (voir note G.16.2 " Lignes de crédit revolving ").

16.1 Analyse de la trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée incluant les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Équivalents de trésorerie	0,0	24,4
Disponibilités	6,7	6,2
Comptes courants financiers passifs	(8,2)	0,0
Trésorerie nette	(1,5)	30,6
Autres dettes financières courantes	(50,0)	(150,0)
Trésorerie nette gérée	(51,5)	(119,4)

Les supports d'investissements utilisables par Cofiroute sont des OPCVM monétaires, des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires) et des comptes à terme. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Les placements (" actifs financiers de gestion de trésorerie " et " équivalents de trésorerie ") sont gérés avec une prise de risque limitée sur le capital et font l'objet d'un contrôle de la performance et des risques associés.

L'essentiel de la trésorerie est placé auprès de VINCI Autoroutes en compte courant. La trésorerie empruntée auprès de VINCI par tirage sur la ligne de crédit revolving est présentée en autres dettes financières courantes. Au 31 décembre 2022, le tirage s'élève à 50 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, l'encours global géré représente - 51,5 millions d'euros.

16.2 Lignes de crédit revolving

La ligne de crédit interne avec VINCI de 1 100 millions d'euros n'est utilisée qu'à hauteur de 50 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Le montant autorisé et utilisé et la maturité de la ligne de crédit VINCI au 31 décembre 2022 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Utilisation au 31/12/2022	Autorisation au 31/12/2022	Échéance		
			< 1 an	de 1 à 5 ans	au-delà de 5 ans
Ligne de crédit VINCI	50,0	1 100,0	1 100,0		
Total	50,0	1 100,0	1 100,0		

17. Informations relatives à la gestion des risques financiers**Règles de gestion**

Cofiroute a mis en place un cadre de gestion et de contrôle des risques financiers auxquels il est exposé, et notamment du risque de taux d'intérêt.

En application des règles définies par la Direction Financière du Groupe, la responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers relève des entités opérationnelles. En revanche, la gestion des produits dérivés est, en règle générale, normalement assurée par la Direction Financière du Groupe pour le compte des filiales concernées.

Cofiroute présentant une exposition significative aux risques financiers, un Comité de trésorerie auquel participent les Directions Financières de VINCI SA et de Cofiroute analyse régulièrement les principales expositions et décide des stratégies de gestion.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, Cofiroute utilise des instruments financiers dérivés.

Principes comptables

La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par Cofiroute sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable si les conditions prévues par la norme IFRS 9 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- le lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être documenté, ainsi que les potentielles sources d'inefficacité ;
- l'inefficacité rétrospective doit être mesurée à chaque arrêté.

Les variations de juste valeur d'une période à l'autre sont comptabilisées de manière différente selon la qualification comptable de l'instrument de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Cofiroute applique les dispositions permises ou requises par IFRS 9, pour le traitement des coûts de couverture de tous les instruments qualifiés comptablement.

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé. Elle concerne notamment les swaps de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées dans le compte de résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert l'est également (et ajuste la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent dans les mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la " part inefficace " de la couverture.

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue et hautement probable. Elle concerne notamment les swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en autres éléments du résultat global (OCI) pour la " part efficace " et en compte de résultat de la période pour la " part inefficace ". Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres (OCI) sont reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et le coût de l'endettement financier net pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert se réalise. Lorsque l'inefficacité de la relation de couverture conduit à sa déqualification, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument de couverture sont maintenus en capitaux propres (OCI) et reclassés au compte de résultat au même rythme que la survenance des flux couverts, les variations ultérieures de juste valeur sont enregistrées directement en compte de résultat. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres (OCI) sont enregistrés au compte de résultat.

La couverture d'un investissement net consiste à couvrir le risque de change afférent à la situation nette d'une participation dans une filiale étrangère consolidée hors zone euro. Les variations de valeur de l'instrument de couverture sont inscrites en capitaux propres en " écarts de conversion " pour la part efficace. La part des variations de valeur de l'instrument de couverture considérée comme " inefficace " est enregistrée dans le coût de l'endettement financier net. Les écarts de conversion liés aux variations de valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisés en compte de résultat lors de la sortie du périmètre de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en compte de résultat.

À la date d'arrêté, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2022			31/12/2021		
		Actif	Passif	Juste valeur ^(*)	Actif	Passif	Juste valeur ^(*)
Dérivés de taux : Couverture de juste valeur	17.1.2	53,3	(418,2)	(365,0)	43,2	(58,1)	(14,9)
Dérivés de taux : Couverture de flux trésorerie	17.1.3	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,5)	(0,5)
Dérivés de taux : Non qualifié de couverture	17.1.4			0,0			0,0
Autres dérivés		0,0	2,9	2,9	(0,1)	0,5	0,4
Dérivés de taux		53,3	(415,3)	(362,0)	43,1	(58,1)	(15,0)

^(*) La juste valeur inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à - 3,2 millions d'euros au 31/12/2022 et à 1,8 million d'euros au 31/12/2021.

17.1 Gestion du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est géré selon deux horizons : un horizon long terme visant à sécuriser et préserver l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est de limiter l'impact du coût de la dette sur le résultat de l'exercice.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire en sorte que la répartition taux fixe-taux variable de la dette soit ajustée en fonction du niveau d'endettement, la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, Cofiroute utilise des produits dérivés optionnels (cap) ou d'échanges de taux d'intérêts (swaps) dont les dates de départ peuvent être éventuellement décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture conformément aux normes IFRS. Cofiroute veille à ce que la part inefficace des couvertures ne soit pas significative.

Dans le cadre de la réforme des taux de référence, le Groupe a procédé à la transition vers les nouveaux indices durant le premier semestre. Les coupons démarrant en 2022 sont désormais calculés sur la base du nouvel indice. Les impacts comptables ne sont pas significatifs, dans la mesure où la transition sur l'instrument couvert et l'instrument de couverture s'effectue de façon synchronisée. Enfin, la transition vers les nouveaux indices n'a pas de conséquence sur la politique de gestion des risques du Groupe.

17.1.1 Dette financière à long terme avant et après couverture de taux d'intérêt et sensibilité au risque de taux

Caractéristique de la dette financière à long terme avant et après couverture de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente la répartition au 31 décembre 2022 de la dette à long terme entre la part à taux fixe et la part à taux variable avant et après prise en compte des produits dérivés de couverture :

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable avant couverture							
	Taux fixe			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
Total au 31/12/2022	3 162,3	96 %	1,02 %	135,4	4 %	2,47 %	3 297,7	1,08 %
Total au 31/12/2021	3 193,7	95 %	1,05 %	159,4	5 %	0,00 %	3 353,1	1,00 %

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable après couverture							
	Taux fixe			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
Total au 31/12/2022	1 162,3	35 %	1,25 %	2 135,4	65 %	2,90 %	3 297,7	2,31 %
Total au 31/12/2021	2 193,7	65 %	0,76 %	1 159,4	35 %	0,48 %	3 353,1	0,66 %

Sensibilité au risque de taux

Cofiroute est soumis à un risque de variation de taux d'intérêts sur le résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement financier net à taux variable;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée directement dans les capitaux propres et n'impacte pas le compte de résultat (pour la part efficace).

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2022 reste constant sur une année.

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

(en millions d'euros)	31/12/2022			
	Impact du calcul de sensibilité			
	Résultat		Capitaux propres	
	+ 100 bps	- 100 bps	+ 100 bps	- 100 bps
Dettes à taux variable après couverture comptable	(21,9)	21,9		
Actifs à taux variable après couverture comptable	0,0	0,0		
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture				
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie			0,0	(0,0)
Total	(21,9)	21,9	0,0	(0,0)

17.1.2 Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Au 31/12/2022	(365,0)	2 000,0			400,0	1 600,0
Au 31/12/2021	(14,9)	2 000,0			150,0	1 850,0

Ces opérations couvrent les émissions obligataires à taux fixe de Cofiroute.

17.1.3 Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

L'exposition de Cofiroute aux risques de variation des flux d'intérêt futurs est générée par les flux des dettes à taux variable existantes au 31 décembre 2022.

Cofiroute met en place des swaps de taux d'intérêts et/ou des caps dont l'objectif est de fixer les coupons des dettes à taux variables. Les flux contractuels de ces instruments dérivés sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

Au 31 décembre 2022, Cofiroute ne détient aucun instrument qualifié comptablement de couverture de flux de trésorerie.

17.1.4 Produits dérivés non qualifiés de couverture

Au 31 décembre 2022, Cofiroute ne détient aucun instrument non qualifié comptablement de couverture.

17.2 Risque de change

Cofiroute est exposé à un risque de change non significatif.

17.3 Risque de crédit et de contrepartie

Cofiroute est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque, titres de créances négociables, dépôts à terme, valeurs mobilières de placement essentiellement), de la souscription des produits dérivés, des engagements reçus (cautions et garanties reçues), des autorisations de crédit non utilisées et des créances financières.

Cofiroute a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Concernant le risque sur ses créances clients, Cofiroute considère que la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients et de leur dispersion géographique. Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires de Cofiroute. L'analyse des créances clients est présentée dans la note E.11.3 " Analyse des créances clients ".

Instruments Financiers (placements et produits dérivés)

Les instruments financiers de placement des disponibilités et de produits dérivés sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie, ainsi que des ratios d'emprise maximale pour un placement donné. Des lignes de risque maximal par contrepartie sont définies en fonction de leurs notations de crédit attribuées par les agences de notation. Les limites sont régulièrement suivies et mises à jour sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la Direction Financière du Groupe diffuse aux filiales des instructions fixant des limites par contrepartie autorisée, la liste des OPCVM autorisés (filiales françaises) et les critères de sélection des fonds monétaires.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par le Groupe intègre une composante " risque de contrepartie " pour les instruments dérivés actifs et une composante " risque de crédit propre " pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché.

Accords de compensation au titre des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2022 et conformément aux dispositions d'IAS 32, les actifs et passifs financiers de Cofiroute (y compris instruments dérivés) ne sont pas compensés au bilan sauf dans le cas où Cofiroute bénéficie d'accords de compensation. Ces accords prévoient, en cas de défaillance de Cofiroute ou des établissements financiers avec lesquels il contracte une compensation entre les justes valeurs actives et passives des instruments financiers dérivés présentés dans l'état de situation financière IFRS.

Le tableau ci-après présente l'exposition nette de Cofiroute résultant de ces accords de compensation :

(en millions d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Justes valeurs des dérivés reconnues au bilan ^(*)	Impacts des accords de compensation	Total	Justes valeurs des dérivés reconnues au bilan ^(*)	Impacts des accords de compensation	Total
Instruments dérivés actifs	53,3	(0,0)	53,3	43,1	(4,4)	38,8
Instruments dérivés passifs	(415,3)	(0,0)	(415,3)	(58,1)	4,4	(53,8)
Instruments dérivés nets	(362,0)	(0,0)	(362,0)	(15,0)	(0,0)	(15,0)

^(*) Montants bruts tels que présentés au bilan.

18. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

En 2022, les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées.

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IFRS 9, ainsi que leur juste valeur :

(en millions d'euros)	31/12/2022							Juste valeur			
	Catégories comptables										
Rubriques au bilan et classes d'instruments	Dérivés à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan	Niveau 1 Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 Modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur
I - Actifs financiers non courants							0,0				0,0
II - Instruments dérivés actifs	0,0	53,3					53,3		53,3		53,3
Disponibilités			6,7				6,7	6,7			6,7
III - Actifs financiers courants			6,7				6,7	6,7	0,0	0,0	6,7
Total actif	0,0	53,3	6,7	0,0	0,0	0,0	59,9	6,7	53,3	0,0	59,9
Emprunts obligataires						(2 639,9)	(2 639,9)	(2 625,3)			(2 625,3)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(298,0)	(298,0)		(300,3)		(300,3)
IV - Dettes financières à long terme						(2 937,9)	(2 937,9)	(2 625,3)	(300,3)		(2 925,6)
V - Instruments dérivés passifs	2,9	(418,2)					(415,3)		(415,3)		(415,3)
Autres dettes financières courantes						(50,0)	(50,0)		(50,0)		(50,0)
Comptes courants financiers passifs						(8,2)	(8,2)	(8,2)			(8,2)
VI - Passifs financiers courants						(58,2)	(58,2)	(8,2)	(50,0)		(58,2)
Total passif	2,9	(418,2)	0,0	0,0	0,0	(2 996,1)	(3 411,4)	(2 633,5)	(765,5)	0,0	(3 399,0)

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable ainsi que la juste valeur des actifs et passifs financiers telles que publiées au 31 décembre 2021 selon les catégories définies par l'IFRS 9 :

(en millions d'euros)	31/12/2021										
	Catégories comptables							Juste valeur			
	Dérivés à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan	Niveau 1 Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 Modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur
I - Actifs financiers non courants							0,0				0,0
II - Instruments dérivés actifs	(0,1)	43,2					43,1		43,1		43,1
Équivalent de trésorerie			24,4				24,4	24,4			24,4
Disponibilités			6,2				6,2	6,2			6,2
III - Actifs financiers courants			30,6				30,6	30,6	0,0	0,0	30,6
Total actif	(0,1)	43,2	30,6	0,0	0,0	0,0	73,7	30,6	43,1	0,0	73,7
Emprunts obligataires						(2 983,2)	(2 983,2)	(3 122,9)			(3 122,9)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(352,7)	(352,7)	(355,7)			(355,7)
IV - Dettes financières à long terme						(3 335,9)	(3 335,9)	(3 122,9)	(355,7)		(3 478,6)
V - Instruments dérivés passifs	0,5	(58,6)					(58,1)		(58,1)		(58,1)
Autres dettes financières courantes						(150,0)	(150,0)	(150,0)			(150,0)
VI - Passifs financiers courants						(150,0)	(150,0)	(150,0)	(150,0)		(150,0)
Total passif	0,5	(58,6)	0,0	0,0	0,0	3 485,9	(3 544,0)	(3 122,9)	(563,8)	0,0	(3 686,6)

H. Avantages du personnel et paiements en actions

19. Provisions pour avantages du personnel

Au 31 décembre 2022, la part à plus d'un an des provisions pour avantages du personnel se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Provisions pour engagements de retraite	11,9	14,8
Autres provisions non courantes	0,3	0,5
Total des provisions non courantes à plus d'un an	12,2	15,3

19.1 Provisions pour engagements de retraite

Principes comptables

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au passif du bilan, tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (retraités et personnes disposant de droits différés). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées à chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) à l'actif ou au passif du bilan. Cette comptabilisation est soumise aux règles de plafonnement de l'actif et aux exigences de financement minimal édictées par IFRIC 14.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts sur actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réévaluation du passif net liés aux régimes de retraite à prestations définies sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent :

- les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée);
- la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle;
- et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée en " Autres passifs courants ".

Au 31 décembre 2022 les provisions pour engagements de retraite s'élèvent à 12,9 millions d'euros (dont 11,9 millions d'euros à plus d'un an) contre 15,6 millions d'euros au 31 décembre 2021 (dont 14,8 millions d'euros à plus d'un an).

Les engagements de retraite de Cofiroute portant sur des régimes à prestations définies se décomposent en deux catégories :

- les engagements portés directement par Cofiroute, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan IFRS. Il s'agit d'indemnités de fin de carrière, de régimes de retraite complémentaires à prestations définies;
- les régimes donnant lieu à un préfinancement au travers d'un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation	3,25 %	1,05 %
Taux d'inflation	2,00 %	1,80 %
Taux de revalorisation des salaires	3,00 %	2,80 %

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes.

Sur la base de ces hypothèses, les engagements de retraite, la partie provisionnée et les charges de retraites comptabilisées s'analysent de la façon suivante :

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	14,2	17,6
Juste Valeur des actifs de couverture	(1,3)	(2,0)
Déficit (ou surplus)	12,9	15,6
Provision reconnue au passif du bilan	12,9	15,6

Évolution de la dette actuarielle et des actifs de couverture sur la période

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite		
À l'ouverture de la période	17,6	17,8
dont engagements couverts par des actifs de couverture	2,0	2,9
Coût des services rendus au cours de la période	1,4	1,4
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	0,2	0,2
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	0,0	0,0
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global ^(*)	(3,8)	(0,6)
dont impact des changements d'hypothèses démographiques	0,0	0,0
dont impact des changements d'hypothèses financières	(3,6)	(0,1)
dont gains et pertes d'expérience	(0,3)	(0,6)
Prestations versées aux bénéficiaires	(1,1)	(1,3)
Cessions d'entreprises et autres	0,0	0,1
À la clôture de la période	14,2	17,6
dont engagements couverts par des actifs de couverture	1,3	2,0

(*) Gains et pertes actuariels correspondants principalement aux changements des hypothèses financières, notamment de taux d'actualisation.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Actifs de couverture		
À l'ouverture de la période	2,0	2,9
Produits d'intérêts sur la période	0,0	(0,0)
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global ^(*)	0,1	0,1
Prestations versées aux bénéficiaires	(0,8)	(1,0)
À la clôture de la période	1,3	2,0

(*) Gains et pertes actuariels correspondants principalement aux changements des hypothèses financières, notamment de taux d'actualisation.

Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Provision pour engagements de retraite reconnue au passif du bilan		
À l'ouverture de la période	15,6	14,9
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	1,5	1,6
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	(4,0)	(0,7)
Prestations versées aux bénéficiaires	(0,3)	(0,3)
À la clôture de la période	12,9	15,6

Détail des charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Coût des services rendus au cours de la période	(1,4)	(1,4)
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	(0,2)	(0,2)
Produits d'intérêts sur la période	0,0	(0,0)
Impact des liquidations de régime et autres	(0,0)	(0,1)
Total	(1,5)	(1,6)

Répartition des actifs de couverture par type de support

	31/12/2022	31/12/2021
	Zone Euro	Zone Euro
Actions	8 %	7 %
Obligations	78 %	85 %
Immobilier	15 %	8 %
Total répartition des actifs de couverture	100 %	100 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	1,3	2,0
Taux de couverture de la dette actuarielle (en %)	9 %	11 %

19.2 Autres avantages au personnel

Les provisions pour autres avantages au personnel concernent la provision relative aux médailles du travail, elle est en baisse de 0,2 million d'euros par rapport au 31 décembre 2021 et s'établit à 0,5 million d'euros au 31 décembre 2022 dont 0,2 million d'euros à moins d'un an. Cette provision est évaluée selon la valeur actualisée des prestations futures.

20. Paiements en actions

Principes comptables

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans d'épargne Groupe VINCI et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 " Paiements fondés sur des actions ". L'attribution d'actions de performance et les offres de souscription au plan d'épargne Groupe en France et à l'international représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le Groupe VINCI. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés par VINCI sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués par un actuaire externe sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des attributions actions de performance et du plan d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale. Leur évaluation n'étant pas directement liée à l'activité opérationnelle, il a été jugé approprié de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles et de la présenter sur une ligne séparée " Paiements en actions (IFRS 2) " du résultat opérationnel courant.

Plans d'attribution d'actions de performance

S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

Plan d'épargne Groupe VINCI

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscriptions aux plans d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

En France, en règle générale, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés qui ont la possibilité de souscrire à un prix comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de bourse précédant le Conseil d'administration fixant le cours de souscription. Les souscripteurs bénéficient en outre d'un abondement versé par leur entreprise lequel est plafonné à 3 500 euros par personne et par an. La période de souscription de chaque augmentation de capital est d'environ 4 mois. Les titres souscrits et abondés sont indisponibles pour une période de 5 ans. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à la norme IFRS 2.

Le nombre estimé de titres souscrits à la fin de la période de souscription est calculé selon une méthode de répartition des souscriptions individuelles à partir des données historiques observées sur les plans 2018, 2019 et 2021 (les plans 2020 ne sont pas pris en compte du fait du caractère exceptionnel de cet exercice).

La charge globale comptabilisée au 31 décembre 2022 au titre des paiements en actions s'est élevée à 4,3 millions d'euros (3,1 millions d'euros en 2021).

I. Autres notes

21. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec le Groupe VINCI et autres parties liées (essentiellement des sociétés pour lesquelles le Groupe détient une participation).

21.1 Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux de Cofiroute sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par Cofiroute aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice), membres des organes d'administration et du Comité exécutif de Cofiroute. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges sur 2022 et 2021 selon le détail suivant :

(en millions d'euros)	Membres des organes d'administration et Comité exécutif	
	2022	2021
Rémunérations	1,3	1,2
Charges sociales patronales	0,6	0,6
Avantages postérieurs à l'emploi	0,0	0,0
Indemnités de fin de contrat	0,0	0,0
Paievements en actions (*)	1,1	1,1
Provision pour retraites comptabilisées au bilan	0,2	0,2

(*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 et selon les modalités décrites en note H.20. " Paiements en actions ".

Cofiroute n'attribue pas aux membres du Comité exécutif de régime de retraite complémentaire. Ils bénéficient du régime décrit en note H.19.1 " Provisions pour engagements de retraite ".

Les mandataires sociaux bénéficient d'un régime de retraite complémentaire dont l'engagement est pris par la maison mère VINCI SA.

21.2 Transactions avec le Groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2022 et 2021 entre Cofiroute et le Groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2022	2021
Charges de construction	(30,1)	(15,1)
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	1,9	3,0
Autres charges externes	(25,9)	(46,5)
Créances clients	4,0	4,6
Fournisseurs d'exploitation	18,3	17,8
Dettes sur immobilisations du domaine concédé	8,4	2,9
Distribution de dividendes	593,4	577,2

22. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant global des honoraires des commissaires aux comptes est de 153,4 milliers d'euros pour l'exercice 2022 (143,3 milliers d'euros en 2021).

Il se décompose en 102,6 milliers d'euros pour PwC (dont 90,6 milliers d'euros relatifs au commissariat aux comptes et 12 milliers d'euros correspondants à d'autres missions facturées en 2022) et 50,8 milliers d'euros pour KPMG (dont 38,8 milliers d'euros relatifs au commissariat aux comptes et 12 milliers d'euros correspondants à d'autres missions facturées en 2022).

J. Litiges

À la connaissance de la société Cofiroute, il n'existe pas de litige susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la société.

K. Événements postérieurs à la clôture

Tarifs

Les tarifs de péage du Duplex A86 ont été modifiés au 1^{er} janvier 2023 en application de l'arrêté interministériel du 28 décembre 2022.

Les tarifs de péage du réseau interurbain seront augmentés au 1^{er} février 2023 en application du Contrat de concession. La hausse du tarif kilométrique moyen est de + 4,53 %.

Affectation du résultat 2022

Le Conseil d'administration a arrêté, le 3 février 2023, les états financiers individuels IFRS au 31 décembre 2022. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 mars 2023 un dividende de 159,58 euros par action au titre de cet exercice, qui compte tenu de l'acompte déjà versé en août 2022 (28,51 euros par action) porterait le solde du dividende à distribuer à 131,07 euros par action, lequel serait versé au plus tard le 31 mars 2023.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes individuels IFRS

COFIROUTE
1973 Boulevard de la Défense
92000 Nanterre

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Cofiroute et en réponse à votre demande, nous avons effectué un audit des comptes individuels IFRS de la société Cofiroute, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes individuels IFRS ont été arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'administration le 3 février 2023. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes individuels IFRS ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes individuels IFRS. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes individuels IFRS. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

À notre avis, les comptes individuels IFRS présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, le patrimoine et la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 3 février 2023

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Bertrand Baloche

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Karine Dupré

Cette page est intentionnellement laissée blanche.



Conception & réalisation  **LABRADOR** +33 (0)1 53 06 30 80

Crédit photo : Autoroute A85 - Photothèque VINCI Autoroutes / Jean-Philippe Moulet.



Siège social
1973, boulevard de la Défense
Bâtiment HYDRA
CS 10268
92757 Nanterre Cedex
Tél. : 01 57 98 61 00
www.vinci-autoroutes.com